

REUNION DU 13 OCTOBRE 2021

Date de la convocation : 8 OCTOBRE 2021

Le **13 OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-ET-UN** à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire de Val-de-Bonnierre,

Membres présents : MM. BOURABIER Jacques, CASTERA Michel, Mmes CHAILLOUX Aurore, CHOISEL Aurélie, ETIENNE Murielle, ~~GUILLAUMIN-PRADIGNAC Nathalie~~, LACROIX Aurélie, MM. LETELLIER Nicolas, ~~LEVEQUE Cédric~~, Mme LITRÉ Arlette, MM. ~~MAZAUD Pascal~~, ~~MORELLEC Jean-Yves~~, PIERRE Frédéric, Mmes PREVOT Samantha, PRIORET Sandrine, ~~ROULLET Sophie~~, ~~RUAULT Sabine~~, MM. TASCHER Mathieu. ~~THILL Alain~~

Excusé(s) ayant donné pouvoir : Mme Nathalie GUILLAUMIN-PRADIGNAC à M. Jacques BOURABIER
M. Cédric LEVEQUE à M. Mathieu TASCHER
M. Alain THILL à M. Pascal MAZAUD
Mme Sophie ROULLET à Mme Aurélie LACROIX

Absent(s) : M. Jean-Yves MORELLEC
Mme Sabine RUAULT

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer M(me) Aurore CHAILLOUX est élue secrétaire de séance.

INTEGRATION DE LA COMMUNE DE CHASSENEUIL AU SYNDICAT D'EAU

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le Conseil Syndical du Syndicat du Karst de la Charente s'est prononcé favorablement, par délibération du 24 mars 2021 sur la demande d'adhésion formulée par la commune de Chasseneuil sur Bonnierre à compter du 1^{er} janvier 2022.

Par délibération du 10 mai 2021 la commune de Val-de-Bonnierre avait approuvé cette adhésion. Mais par courrier du 12 avril 2021 la Préfecture a demandé à la Commune de Chasseneuil et au SIAEP de redélibérer en exposant un document présentant une estimation des incidences de l'opération sur les ressources et les charges ainsi que sur le personnel des communes et établissements publics de coopération intercommunale concernés en application de l'article L5211-39-2 du code général des collectivités territoriales.

La commune de Chasseneuil a demandé à Charente Eaux de réaliser ce document et a ensuite redélibéré le 14 septembre dernier en présentant l'estimation des incidences de l'opération sur les ressources et les charges ainsi que sur le personnel des communes et établissements publics de coopération intercommunale concernés en application de l'article L5211-39-2 du code général des collectivités territoriales.

L'ensemble des membres du syndicat doivent à nouveau délibérer en présentant l'estimation des incidences de cette opération.

Madame le Maire présente cette estimation des incidences et demande au conseil Municipal de délibérer sur la demande d'adhésion de la Commune de Chasseneuil sur Bonnierre.

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve** l'adhésion de la Commune de Chasseneuil sur Bonnierre.

17 VOIX POUR,

0 VOIX CONTRE

0 VOIX ABSTENTION

FAUCHAGE VOIRIE DEPARTEMENTALE

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il s'agit de prendre une délibération concernant l'entretien des dépendances de la voirie départementale. (fauchage complémentaire).

La campagne départementale de fauchage a pour objectif d'optimiser les moyens matériels et humains des agences départementales de l'aménagement mais surtout de préserver l'homogénéité de traitement des 5100km composant le réseau routier départemental.

Elle est décomposée en trois périodes privilégiées permettant d'atteindre le niveau de service attendu par le Département :

-une première coupe des accotements début mai.

-à l'issue de la première coupe, les dégagements des zones de visibilité (certains carrefours, certains virages, devant certains panneaux) ;

-une seconde coupe des accotements jusqu'au fossé à partir de la mi/fin-juin ;

-une troisième coupe de fauchage et de débroussaillage, des fossés et des talus à la suite de la seconde coupe. Les accotements ne sont pas fauchés à nouveau lors de cette troisième coupe (à l'exception des zones où des espèces invasives, notamment l'ambrosie, ont été identifiées).

La commune de Val-de-Bonnierre souhaite compléter le fauchage des dépendances des routes départementales dans le cadre de sa politique d'embellissement, d'entretien général du bourg et de sécurité dans certains carrefours.

En conséquence, la commune de Val-de-Bonnierre se propose d'intervenir en complément du Département et de traiter la coupe de l'herbe sur les dépendances à l'aide de son matériel.

Vu le code général des collectivités ;

Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de signature au Directeur du Pôle Infrastructures et Aménagement du Territoire, ainsi qu'aux Chefs des agences départementales de l'aménagement ;

Vu le code de la voirie routière et le règlement de voirie départementale de la Charente applicable au 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la demande par laquelle Mme Le Maire agissant pour le compte de la commune de VAL-DE-BONNIEURE sollicite l'autorisation de réaliser des travaux sur le domaine public routier départemental pour l'entretien des dépendances sur les routes départementales suivantes : RD15, RD27, RD45, RD364, RD468 RD6, RD 189, RD363.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil Municipal

-autorise le Maire à signer cette convention

17 VOIX POUR,

0 VOIX CONTRE

0 VOIX ABSTENTION

DECISION MODIFICATIVE N°1

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait de modifier des articles sur le budget primitif 2021.

La commune a dû acheter un lave-vaisselle (3409.31 € TTC) il convient donc d'augmenter le montant de l'article 2188 afin de pouvoir honorer la facture correspondante.

De plus cette année il y a plus de dépenses à l'article 6068 autres matières et fournitures il convient donc d'augmenter également cet article.

Madame le Maire propose de réaliser les virements de crédits tel que présenté dans le tableau ci-dessous les articles 60632 et 2158 seront quant à eux diminués :

VAL-DE-BONNIEURE	DM n°1 2021
Code INSEE	MAIRIE VAL-DE-BONNIEURE BUDGET PRINCIPAL - 300

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60632 : Fournitures de petit équipement	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6068 : Autres matières et fournitures	0.00 €	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	8 000.00 €	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	8 000.00 €	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
D-2158 : Autres installations, matériels et outillage techniques	1 200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	1 200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 200.00 €	1 200.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	1 200.00 €	1 200.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

Page 1 sur 1

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **adopte** les modifications présentées dans le tableau ci-dessus.

17 VOIX POUR,
0 VOIX CONTRE
0 VOIX ABSTENTION

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Madame le Maire lève la séance à 22h00.

